Pancoucke FRC 26433
Case FRC 23357

PROJET

D'UNE ADRESSE AU ROI;

Tendante à ramener le calme & la paix, à empêcher la guerre, & à rétablir Louis XVI dans l'esprit de la nation.

De grands événemens viennent de se passer, de plus grands peut-être se préparent & menacent la France. Le peuple françois a conquis la liberté, formé une constitution nouvelle, qui, pour lui, est devenue une sorte de culte, de religion. L'assemblée nationale a plus fait pour le bonheur du genre humain, en deux ans, que tous les sages, les législateurs, anciens & modernes, dans les siecles qui ont précédé son existence. La nation a été travaillée, comme si elle n'étoit composée que d'un peuple tout neuf, ou de philosophes. Une garde nationale nombreuse, active, infatigable, désintéressée, veille nuit

THE NEWBERRY LIBRARY

& jour pour affermir cette conſtitution. La France enfin préſente, dans ce moment, le ſpectacle le plus impoſant, mais peut-être auſſi le plus alarmant. Un bouleverſement entier de l'ancien régime, la deſtruction de tous les ordres & priviléges, de la nobleſſe, du clergé, de toutes les cours de judicature; plus de dix mille familles, des plus riches & des plus conſidérables de la nation, ſont hors du royaume; la famille royale eſt fugitive; le monarque lui-même retenu priſonnier dans ſon palais; le commerce eſt ſans aucune activité; l'argent a diſparu; les artiſtes ont fui ou languiſſent dans la miſere; des haînes, des fureurs, des factions agitent toutes les familles; des châteaux ont été pillés, incendiés; des milliers d'individus ont perdu la vie ou dans les ſupplices, ou dans des attaques particulieres. Tant de grands changemens n'ont pu s'opérer ſans exciter contre la conſtitution au dedans & au dehors du royaume, une foule d'ennemis, qui ſans ceſſe l'agitent, & qui, n'oſant ſe montrer à découvert, n'attendent que le moment d'éclater; les uns pour recouvrer leur fortune détruite, les autres des honneurs, des rangs, des dignités qu'on leur a enlevés. Rien n'eſt encore ſolidement affermi: la conſ-

titution eſt écrite ; elle a obtenu l'approbation nationale ; mais le nombre des mécontens eſt immenſe ; les ſouverains de l'Europe eux-mêmes ne peuvent voir ſans effroi une conſtitution qui, ayant détruit la nobleſſe françoiſe, & reſtreint les prérogatives de la couronne, ſemble menacer la leur, & ébranler leur autorité juſques dans ſes fondemens. Des excès en tout genre, des inſultes perſonnelles ; des deſſeins prémédités de ſoulever leurs peuples ; des miſſionnaires politiques envoyés dans pluſieurs petits états, où ils ont porté le trouble & excité la guerre ; les princes d'Allemagne dépoſſeſſionnés en Alſace ; mille pamphlets (1), mille journaux odieux, où leurs auteurs ſe ſont permis de vomir les injures les plus atroces contre les rois, les princes,

(1) *Note ſur la liberté de la preſſe, les Jacobins, l'abbé Fauchet, & le club des Cordeliers.*

La liberté de la preſſe ayant été décrétée, avant que le pouvoir exécutif fût en action & que les lois ſur les délits de cette liberté fuſſent faites, a dû néceſſairement dégénérer en une horrible licence. Si l'on étoit aſſez injuſte pour juger la nation ſur les excès en tout genre qu'on s'eſt alors permis, elle pourroit être l'objet du mépris de l'Europe ; mais la nation n'a point eu part aux crimes de la preſſe, aux meurtres, aux incendies, aux pillages qui ont eu lieu dans la capitale

les troupes même étrangeres, ont dû irriter leur courroux. D'après ce tableau, que nous

---

& dans plusieurs provinces; elle en a constamment montré la plus grande horreur.

Si l'on veut se former une idée des excès auxquels quelques écrivains se sont portés, il faut lire Marat; le journal de ce misérable a paru pour la derniere fois le mercredi 20 juillet; un des auteurs nommé *Verriere*, a été saisi & empriſonné. Dans le dernier numéro, il exhortoit *ſon ami* à ſe joindre à lui au nombre de deux mille hommes, avec leſquels il ſe feroit fort *d'égorger* le roi, la reine, d'*empaller* l'aſſemblée nationale, & de maſſacrer *M. de La Fayette*.

Ce numéro n'a point paru; l'auteur a été arrêté dans le moment qu'il en corrigeoit l'épreuve.

On feroit deux volumes in-4°. de citations, extraites du Marat, & de cent autres journaux incendiaires où l'on prêchoit le meurtre, le pillage, la loi agraire, & mille autres abominations ſemblables.

L'abbé Fauchet, aujourd'hui évêque, a publiquement prêché en chaire cette loi agraire; il a appelé les vengeances populaires ſur les adminiſtrateurs, les officiers municipaux; c'eſt lui qui, étant préſident du cirque, crioit de toutes ſes forces: *Les rois, les rois ſont de ces plantes paraſites qu'il faut enfin extirper de deſſus la ſurface de la terre.* Voilà, peuple françois, vos ennemis, les ennemis du bien, de la paix, de la conſtitution, de l'aſſemblée nationale. On dit cet abbé Fauchet décrété de priſe de corps.

Les jacobins vouloient interroger le vœu des quatre-vingt-trois départemens, pour ſavoir ſi le roi ſeroit

n'exagérons point, pourrions-nous assez nous abuser, & compter sur nos forces, pour ne pas voir que tout ce grand édifice peut

---

conservé sur le trône; la pétition en fut faite, mais elle fut bientôt retirée, quand on sut, par un décret postérieur, que la grande charte constitutionnelle seroit présentée au roi. Je ne rapporte ce fait que pour faire connoître l'esprit qui animoit cette société. A cette époque, elle réunissoit dans son sein des membres même de l'assemblée nationale, qui crioient *république, république; point de liberté avec un roi héréditaire; la philosophie suffit pour gouverner les empires, &c. &c.*

C'est par ces maximes qu'on entretenoit l'effervescence populaire, & qu'on dirigeoit les mouvemens des factieux.

Cette société, ainsi que toutes celles qui lui sont affiliées, ont servi la révolution dans les commencemens; mais elles ont aussi failli détruire la constitution dans ces derniers temps. La constitution faite, affermie, on n'a plus besoin de ces sociétés qui s'en disent les amis; tous les citoyens alors le seront, & en deviendront les plus sûrs appuis; la nation entière ne fera qu'une réunion d'amis de la constitution. Un club délibérant & agissant dans un corps politique, est une superfétation dangereuse dans l'ordre social.

Qui croiroit que la capitale a pu trouver dans son sein soixante personnes qui ont formé une association sous le nom affreux de *tyrannicides*, ayant juré & signé de leur propre sang, à ce qu'on assure, d'être les assassins des ennemis de la révolution? Cette société a pris naissance dans le club des cordeliers.

être détruit, l'assemblée nationale elle-même anéantie, & qu'en appelant la vengeance de tant de rois sur nos têtes, le royaume peut être divisé & démembré ?

Dans ce péril extrême, où nos propres imprudences nous ont précipités, ne seroit-il pas possible de trouver un moyen de conciliation, qui, en affermissant la constitution, rétabliroit le calme & la paix ; rendroit au roi une autorité uniquement fondée sur la loi ; feroit rentrer la famille royale dispersée, & cette foule d'émigrans qu'en vain la nation rappelle dans son sein ; préviendroit des guerres funestes, & calmeroit les souverains de l'Europe, dont nous avons causé les alarmes & excité le ressentiment ? De votre majesté seule dépendent aujourd'hui l'affermissement de la constitution & le bonheur de la France. Elle est faite cette constitution, Sire ; elle est devenue, nous le répétons, une espece de culte, de religion ; elle ne peut être détruite qu'avec le nom françois. On ne pense point sans effroi à un renversement de tout ce qui vient d'être fait. Si ce projet domine encore dans quelques têtes, s'il doit être appuyé par les rois de l'Europe, la France vaincue, peut être effacée du nombre des royaumes de l'univers ; on pourra dire d'elle

ce qu'on a dit de la célebre Carthage :

Giace l'alta Cartago ; appena i ſegni
Dell' alte ſue ruine il lito ſerba.

Vous régnerez, Sire ; mais votre majeſté ne régnera que ſur des ruines, & ſur un reſte de peuple eſclave, qui aura échappé au meurtre & à la deſtruction. Les villes ſeront détruites, les villages incendiés ; la France, au lieu de ces riches moiſſons qui la décorent, de ces villes opulentes qui en font l'ornement, ne préſentera que le hideux tableau d'une terre dévaſtée & dégarnie de la plus grande partie de ſes habitans.

Dans ce danger imminent dont nous ſommes menacés, la nation, la capitale aiment à ſe retracer, Sire, les obligations qu'elles doivent à votre majeſté ; elles ſe reportent à l'époque de votre avénement au trône ; elles ſe rappellent les excès de joie, d'ivreſſe, d'amour auxquels le peuple s'eſt livré. La fin d'un regne honteux, avili par le luxe, la molleſſe, la luxure, les déprédations en tout genre, peſoit ſur la France indignée ; les rênes du gouvernement flottoient incertaines entre les mains de votre prédéceſſeur & de ſes miniſtres ; les parlemens avoient été caſſés & régénérés ; le peuple étoit accablé ſous le poids d'impôts arbitraires & onéreux ; la na-

tion étoit fatiguée d'un deſpotiſme variable, qui tantôt frappoit ſur les cours judiciaires, tantôt ſur l'armée, ſur la finance, & qui ne préſentoit qu'un conſeil flottant, incertain dans ſes principes, dominé par les grands, ſoumis encore au joug du clergé toujours menaçant, & qui, faiſant dans l'état une caſte privilégiée, n'uſoit de ſon pouvoir que pour ne pas payer les charges de l'état, comme tous les autres citoyens, dont il croyoit devoir être diſtingué. Votre majeſté, en montant ſur le trône, s'attira les bénédictions de tout ſon peuple : cent ouvrages célébrerent nos tranſports. Qu'ils étoient différens ces écrits qui parurent alors, de ceux qui paroiſſent aujourd'hui, & qui ont dû ſi vivement affecter le cœur paternel de votre majeſté (1)! Vous les avez ſignalés ces premiers

(1) *Note ſur Louis XVI.*

Ce prince eſt l'objet de l'amour de l'Europe; pourroit-il ceſſer de l'être des françois? On a vu dans les papiers publics l'effet qu'a produit à Londres ſon arreſtation; ce fut un jour de deuil pour l'Angleterre. Nous ne ſavons ni juger, ni apprécier notre roi; c'eſt ſon extrême bonté, & ſur-tout l'horreur de l'effuſion du ſang des françois qui ont produit ſes malheurs; il a le premier, & ſans aucune provocation, voulu que la nation rentrât dans le droit de s'impoſer elle-même, &

jours de votre regne, par la remiſe du don de votre *joyeux avénement !* Hé ! que n'avez-vous pas fait alors & depuis, pour entretenir cet amour de la nation & des pariſiens ? Une banqueroute eût ruiné la capitale ; on la conſeilloit à votre majeſté ; la réduction des rentes d'un quart, la converſion d'une partie des viageres en rentes foncieres eût, ſur le champ, couvert le *déficit* & mis la recette au-deſſus du niveau de la dépenſe ; mais votre probité, Sire, voulut garantir une dette de plus de trois milliards, que votre majeſté trouva contractée en arrivant au trône : & dans

---

c'eſt-là ce qui conſtitue particulierement un peuple libre. On ignore que Louis XVI poſſéde parfaitement pluſieurs langues ; il a beaucoup lu l'hiſtoire ; il eſt fort inſtruit ſur les intérêts des nations ; perſonne ne poſſede mieux que lui la géographie ; nous tenons de la propre bouche de M. de la Peyrouſe, qu'ayant eu une converſation de deux heures avec lui ſur l'objet de ſon voyage, le roi lui avoit tracé la route qu'il devoit tenir, indiqué les découvertes qui reſtoient à faire ; qu'il étoit entré avec lui dans les plus petits détails, & qu'il n'avoit quitté le prince qu'avec un ſentiment d'eſtime & d'admiration. Si nous le jugeons dans ſon intérieur, nous reconnoîtrons en lui un bon époux, un bon pere, un excellent frere. Toutes les vertus domeſtiques & ſociales ſont la baſe de ſon caractere ; auſſi eſt-il adoré de tous ceux qui l'entourent.

ces derniers temps, n'eſt-ce pas pour les pariſiens, pour la ſeule défenſe de leurs intérêts, que votre majeſté s'eſt déterminée à convoquer les états généraux (1)? Et croiroient-ils avoir le droit honteux d'abuſer de l'amour du monarque pour eux, de le tourmenter, de l'outrager, d'enchaîner ce prince bienfaiſant, qui a ſacrifié ſa puiſſance & ſes prérogatives, tout ſon bonheur au déſir de protéger & de conſerver leur fortune? Oui, Sire, croyez que la ſaine partie de la capitale ne partage point les crimes de toute eſpece dont une portion du peuple, égarée par des factieux, par des ennemis du bonheur public, s'eſt rendue coupable. La nation a ſans ceſſe devant les yeux le tableau de tout ce qu'a fait votre majeſté depuis qu'elle regne ſur l'empire françois. L'affranchiſſement des ſerfs dans ſes domaines, & cette invitation à tous les grands d'imiter ſon exemple; les adminiſtrations provinciales, l'abolition des

(1) On ne diſſimula point à Louis XVI tous les dangers que cette convocation, où le peuple alloit avoir une repréſentation égale, pouvoit entraîner contre ſon autorité. « J'en aurai moins d'autorité, répondit le » monarque, mais mon peuple ſera libre & heureux, » & je remets avec plaiſir à la nation le droit qu'elle » a eu autrefois de s'impoſer elle-même ».

corvées, de la queſtion préparatoire, la rédaction d'un nouveau code criminel, des lois plus humaines contre la déſertion; la fraude, la violence exclues des enrôlemens; la capitale embellie par la deſtruction des maiſons qui obſtruoient les ponts, & interceptoient l'air & la vue; l'état civil rendu aux proteſtans; la marine formidable & protégeant le commerce extérieur; le traité avec la Ruſſie; des germes de guerres ſanglantes étouffés dans le Nord, dans le Levant, à Vienne, & en Hollande; Tabago réuni à nos Antilles; la reſtitution du Sénégal & la ceſſion dans l'Inde d'un grand nombre d'aldées; la pêche de Terre-Neuve aſſurée; la paix de 1782 honorable pour la France & ſes alliés; des travaux auſſi utiles que glorieux dans les ports de Dunkerque, du Hâvre, de la Rochelle, de Toulon, de Cherbourg; le canal entrepris en Bourgogne, qui doit opérer une triple jonction des deux mers; d'autres canaux dans le Berry, la Bretagne, la Picardie; le canal de Languedoc perfectionné, &c., &c., &c.; & depuis le moment de la révolution, quels héroïques ſacrifices n'a point encore fait votre majeſté, pour concilier les eſprits & épargner l'effuſion du ſang? Peuple françois! nation grande,

aimable, généreuse, rappelez-vous l'époque du mois de juillet 1789; alors, maître de toutes les forces de l'empire, une armée, qui ne reconnoissoit encore que ses ordres, l'environnoit; la foudre pouvoit éclater sur nos têtes, & Louis prend le parti magnanime de renvoyer cette armée; seul, il se rend à l'assemblée nationale, apporte des paroles de paix, & cherche à calmer les esprits. Au 5 & 6 octobre de la même année, époque malheureusement trop fameuse pour le nom françois, & qu'ils voudroient bien un jour arracher de l'histoire qui en retracera les honteux événemens, ce prince, encore maître de s'éloigner de la capitale, s'expose à tous les dangers; il ordonne à ses gardes de se dévouer, comme lui, au salut du peuple; & ce peuple, toujours l'objet de son amour & de sa sollicitude paternelle, ose profaner son palais; la reine elle-même court les risques de perdre la vie; ses braves gardes-du-corps insultés, maltraités, égorgés sous ses yeux, & le monarque entraîné dans sa capitale, suivi d'une multitude poussant des cris & des hurlemens horribles, voit ses gardes marcher enchaînés devant lui, & boit à longs traits, pendant une route qui a duré plus de huit heures, les plus cruels tour-

mens. Le 18 avril 1791, la même scene se renouvelle ; il veut partir pour Saint-Cloud, le peuple s'y oppose ; la garde nationale est forcée ; le prince est outragé dans sa personne, dans celle de son auguste épouse ; & l'on pousse l'égarement jusqu'à prescrire des lois à sa conscience.

Dans cette proclamation que votre majesté a rédigée & composée elle-même, écrite de sa propre main & envoyée à l'assemblée nationale le jour de votre départ, on y reconnoît encore cet esprit de bonté, de sagesse qui la caractérise ; vous n'y frondez point les décrets constitutionnels ; les plaintes que vous y élevez ne sont relatives qu'au pouvoir que la nation vous a délégué ; vous craignez de n'être point armé de cette force nécessaire pour faire exécuter la loi & assurer le bonheur du peuple. « Le roi, dites-vous, est écarté » des différens objets de l'administration, » il n'a point assez d'influence sur celle de » la justice ; l'administration intérieure dans » les départemens est embarrassée par des » rouages qui nuisent aux mouvemens de la » machine..... La surveillance de ses mi- » nistres est réduite à rien..... ».

Mais, Sire, ne jugez point de l'avenir par le présent ; les bases de la révolution sont

bonnes; elles contiennent tout ce que votre majeſté avoit accordé dans la ſéance du 23 juin; les décrets fondamentaux qui conſtituent une monarchie libre & repréſentative, ſont excellens; les deux pouvoirs légiſlatifs & exécutifs ſont exactement déterminés; la nation ne ſouffrira point que jamais on les confonde, & ſi les comités ſe ſont emparés d'une partie de l'adminiſtration, qui n'appartient qu'à vôtre conſeil, c'eſt que les circonſtances étoient impérieuſes; que le travail de la conſtitution s'eſt fait dans des momens de troubles; mais ils s'empreſſeront de remettre entre vos mains cette partie du pouvoir qui vous eſt déléguée; nous voulons que votre majeſté regne par l'empire des lois, & qu'elle ait toute la puiſſance que réclame ſa poſition pour la faire exécuter & reſpecter; nous ne pouvons même eſpérer de voir ceſſer cette funeſte anarchie, qui depuis deux ans tourmente la capitale & les provinces, que lorſque toute la force publique lui ſera rendue; c'eſt le vœu de la nation; c'eſt le vœu de la capitale & des provinces.

Soyez donc, Sire, ſans crainte & ſans alarme; vous régnerez ſur le françois libre, & vous régnerez avec tout l'éclat & le pou-

voir qui doit environner un monarque de 25 millions d'habitans ; repoſez-vous ſur la nation, ſur l'aſſemblée nationale, elles marcheront de concert avec vous ; des diviſions pourroient ſeules détruire l'une & l'autre, ou peut-être les anéantir toutes les deux.

Votre majeſté a pu être auſſi juſtement alarmée de cette foule de clubs ſous toutes ſortes de dénominations, de ces ſociétés d'amis de la conſtitution ; elles ont été l'épouvante même de l'aſſemblée nationale. Leur établiſſement a été utile dans les commencemens de la révolution, mais leur empire a penſé devenir funeſte, & doit périr avec ſon affermiſſement ; il en ſera de même des ſections, de ces clubs incendiaires, qui quelquefois ont oſé dicter des lois à la capitale & aux provinces. Ne croyez pas, Sire, que la nation ſouffre ces étranges abus ; elle veut que vous ſoyez armé d'une force exécutive, qui, ne s'exerçant que ſelon le vœu de la loi, faſſe plier ſous elle & ſections, & amis de la conſtitution, & ſociété fraternelle, & clubs, & tous les corps judiciaires & adminiſtratifs, ſans nulle exception. Elle ſait que ces derniers, s'ils veulent mériter nos reſpects, doivent les premiers donner l'exemple de l'obéiſſance & de la ſoumiſſion ; s'ils pouvoient

s'en écarter, la nation ne tarderoit pas à les ramener bientôt aux vrais principes. Nous n'avons point brisé le joug de nos anciens tyrans, des ministres, des parlemens, des intendans, pour plier sous la volonté arbitraire d'hommes que nous ne pouvons plus aujourd'hui regarder que comme nos égaux & les organes de la loi (1); elle sait que tout corps administratif, toute corporation tend à dominer; & comme elle ne veut commander que par la loi, elle aura toujours recours à votre autorité pour la faire exécuter; & pour que cela soit, il faut que le roi des françois soit armé d'une toute-puissance (2) capable de refréner ces autorités partielles qui, dans ces momens d'effervescence, ont pu méconnoître

(1) Si le despotisme des ministres a été intolérable, celui des corps administratifs, des clubs, des sociétés des amis de la constitution, seroit mille fois plus odieux; je n'en connois point de plus horrible que celui de mes égaux. J'aimerois mieux vivre à Maroc, à Tunis, qu'en France, si un municipal, un administrateur croyoient avoir le droit de me commander autrement qu'au nom de la loi.

(2) Une des pensées les plus favorites de *Mirabeau* étoit celle-ci : « Il faut la plus grande liberté dans la » confection de la loi, le plus grand despotisme dans » l'exécution ».

un

un instant les vrais principes, s'en écarter même par nécessité, parce que la loi n'avoit pas toute son action. Les législatures suivantes réformeront ce que la constitution actuelle a de défectueux. Les représentans n'ont point la prétention de l'infaillibilité; il faut que cette grande machine joue, & joue sans frottement, sans chocs réitérés; vous en êtes le principal ressort, Sire; tout ce qui pourra gêner votre action sera nécessairement détruit. L'assemblée nationale ne sera pas toujours en activité, ses séances, à la seconde & troisieme législature, ne seront que de trois à quatre mois, & si votre majesté n'avoit pas le pouvoir nécessaire à l'exécution des lois, la France, dans ces interruptions du corps législatif, retomberoit dans le trouble & l'anarchie. C'est donc une nécessité qu'il y ait un centre de force unique qui en impose, captive & subjugue ces diminutifs d'autorités qui voudroient tendre à la domition. Les bases fondamentales de la constitution resteront à jamais, ce sont des vérités éternelles que l'homme a long-temps méconnues, mais que sa raison perfectionnée lui a enfin, après bien des siecles, indiquées comme la source de son bonheur. Le regne de votre majesté sera l'époque de celui de la liberté

de toutes les nations de l'Europe, qui, bientôt, la communiqueront à toute la terre; vous en êtes le principal moteur, le reſtaurateur; on ne pourroit, ſans injuſtice, vous en refuſer le titre; votre proclamation, votre départ ne montrent à tous les françois que le fanatiſme & la paſſion n'aveuglent pas, que les diſpoſitions d'un monarque qui veut uniquement leur liberté, leur bonheur, mais qui, dans une poſition délicate & difficile, a pu voir un inſtant « la royauté détruite, les pro-» priétés violées, la sûreté des perſonnes » compromiſe, une anarchie complette dans » toutes les parties de l'empire, ſans aucune » apparence d'autorité ſuffiſante pour l'arrê-» ter ». Votre majeſté a pu voir tout cela dans le peu de liberté dont elle jouiſſoit, dans ces factions dont la France étoit déchirée, dans ces libelles horribles, incendiaires, vendus juſqu'aux portes de ſon palais, dans les outrages faits à ſa perſonne & à toute ſa famille, & c'eſt pour remédier à tous ces maux qu'elle avoit cru devoir chercher ſa sûreté hors de la capitale, ſe propoſant, par cette démarche, de concilier de nouveau les eſprits, & de ramener la tranquillité dans l'empire.

Votre majeſté a donc dû, d'après les

craintes qu'on lui avoit inſpirées, chercher à mettre ſa perſonne & ſa famille en sûreté; elle a dû publier la proclamation qu'elle a envoyée à l'aſſemblée nationale; & ſi la providence n'a point favoriſé votre départ, c'eſt qu'elle a voulu, par votre arreſtation, ſe montrer ſenſible aux nouveaux malheurs où la France alloit être plongée; cette arreſtation a enfin ouvert les yeux; tous les eſprits ſe ſont réunis; les factieux n'ont plus oſé ſe montrer; la force publique s'eſt développée avec toute ſon énergie; le dernier événement du champ de Mars a diſſipé les brigands; des décrets ſur les délits de la liberté de la preſſe ont été rendus; des auteurs de libelles atroces ont été arrêtés; pluſieurs clubs ſont détruits & diſperſés; les fameux jacobins ſont déſunis. Les corps adminiſtratifs ont enfin ſenti que le moment étoit arrivé de déployer la plus grande vigueur pour faire exécuter la loi & maintenir la conſtitution.

Contemplez, Sire, la noble, fiere & majeſtueuſe contenance de l'aſſemblée au moment de l'annonce de votre départ, ainſi que celle de la capitale & des départemens. Le concert a été unanime, pas une goutte de ſang répandue, aucune propriété violée; tout a dû vous montrer que la nation en-

tiere ſe déclaroit en faveur de la conſtitution, & qu'elle vouloit la maintenir : jamais repréſentans d'aucune nation n'ont étalé un ſpectacle plus digne de l'admiration de l'univers. La garde nationale, d'un bout du royaume à l'autre, ſignala ſon zele & montra qu'elle étoit prête à verſer juſqu'à la derniere goutte de ſon ſang. Votre majeſté a pu juger dans ſon retour de la paſſion qui l'anime ; elle eût été doublée, triplée, ſi on eût voulu recevoir tous les citoyens qui s'empreſſoient à ſervir ſous ſes drapeaux. C'eſt de ce jour que l'on peut dire que tous les cœurs françois n'ont plus montré qu'un même eſprit, un même ſentiment, & que les mots d'ariſtocrates & de démocrates, ſources de tant de haînes & de déſordres, ont été bannis de leur bouche. Contemplez encore la conduite de cette même aſſemblée au moment de votre arreſtation ; qu'elle a été ſage & meſurée ! elle ſembloit partager avec tous les cœurs droits & honnêtes, le malheur qui vous accabloit, & ſi elle fut ſévere, ce fut pour votre propre ſûreté. La ſageſſe divine ſemble avoir préſidé à ſes immortelles ſéances, où l'on a diſcuté l'inviolabilité de votre perſonne ; elle a été de nouveau déclarée ſacrée & inviolable ; eſt-il une ſeule cir-

conſtance, une poſition auſſi délicate dans l'hiſtoire de France, où l'on ait développé autant de talens, d'éloquence, d'énergie, pour défendre le trône & l'hérédité. Les députés que votre majeſté, juſqu'à cette époque, avoit pu croire les plus grands ennemis de la monarchie, s'en ſont montrés les plus ardens défenſeurs; on a rejetté avec horreur toutes ces idées de régence, de république; elle ne s'eſt point laiſſé intimider par les cris, les hurlemens, les fureurs égarées d'une partie du peuple, qui ne vouloit voir dans votre départ, qu'un prince parjure à ſes ſermens; qui vouloit renverſer la conſtitution; qui demandoit à haute voix le jugement de votre perſonne & l'exhérédation de toute la race des Bourbons.

Tout ce qui s'eſt paſſé eſt d'un ordre ſi nouveau, les changemens, les deſtructions ſe ſont tellement preſſées, que, quand on ſe rappelle cette foule d'événemens accumulés depuis deux ans; quand l'eſprit veut ſe former le tableau général de ce que la France eſt actuellement, & la comparer à ce qu'elle étoit au mois de février 1789, on ne trouve rien ni dans l'hiſtoire ancienne & moderne, qui lui ſoit ſemblable. Plus on y penſe, & plus on croit rêver. Eſt-il donc

étonnant que votre majesté, qui n'avoit rassemblé les états-généraux que pour faire le bien de son peuple, qui le vouloit avec amour ; qui, si elle s'y fût prise plutôt, pouvoit faire par elle-même, en conservant toute son autorité, ce qu'elle a préféré de faire par les représentans de la nation ; est-il étonnant, dis-je, que votre majesté, effrayée de tous ces grands changemens, qu'elle, ni personne, n'avoit pu prévoir; que les résistances, le défaut d'accord entre les trois ordres ont seuls fait naître, sans aucun plan concerté; ait cru à la fin qu'on en vouloit réellement à la royauté ; que le pouvoir qu'on lui avoit délégué n'étoit qu'une puissance fictive, & qu'elle ait enfin cherché à défendre un trône transmis par ses ancêtres, pour en assurer l'hérédité à son fils, & mettre sa personne & la famille royale en sûreté ?

Mais votre majesté ne doit plus rien craindre aujourd'hui pour la monarchie, pour l'hérédité du trône, pour sa sûreté personnelle, pour le maintien du pouvoir exécutif. Tout ce qui s'est passé depuis son retour doit parfaitement la rassurer : votre nouvelle captivité, que les circonstances ont nécessitée, afin de mettre votre personne sacrée & invio-

lable à l'abri des insultes auxquelles elle pouvoit être exposée, doit même être une conviction à vos yeux, Sire, que la France vous veut pour roi ; elle veut Louis XVI, dont elle connoît le cœur & les principes ; elle sait qu'elle ne peut en avoir un meilleur ; elle veut un trône héréditaire, parce qu'elle sait aussi que cette hérédité est une barriere nécessaire à l'ambition, qu'un roi électif est une source de tyrannies, d'oppressions & de malheurs. Si des circonstances vous ont ravi momentanément cette liberté, avant & depuis l'époque de votre départ, n'en accusez que l'impérieuse loi de la nécessité. Une nation qui fait sa constitution, qui renverse de fond en comble un régime de quatorze cents ans, pour établir un nouvel ordre de choses, est dans une position si singuliere, qu'il ne faut point que votre majesté soit étonnée des événemens auxquels elle-même a été exposée. Qui n'a point souffert, couru de dangers dans cette crise que la France vient d'éprouver ? Tous les états ont été bouleversés, les plus brillantes espérances détruites ; rangs, honneurs, dignités, priviléges, distinctions, tout, en un seul jour, a été anéanti. De combien de craintes, d'alarmes l'assemblée nationale elle-même n'a-t-elle pas été entourée ?

Qu'il eſt donc puiſſant cet aiguillon de l'amour du bien public, qui apprend à tout braver pour ne conſulter que la voix de ſes devoirs & de ſa conſcience ; qui nous fait renoncer à nos états, à nos femmes, à nos enfans, pour ſe livrer tout entier à la choſe publique ? Quel eſt le député qui n'a point été livré à la haîne, aux fureurs, expoſé aux plus atroces calomnies, accablé de pamphlets ? On les déſignoit, comme victimes, aux fureurs populaires. Conſidérez cependant, Sire, cette majorité de l'aſſemblée nationale, voulant conſtamment le bien du royaume & de votre majeſté, montrant un front calme, inébranlable au milieu des plus violens orages, ne s'en laiſſant jamais impoſer, bravant tout à la fois les reſſentimens du clergé, de la nobleſſe, de la magiſtrature anéantis, ou réformés.

La grande charte conſtitutionnelle eſt dreſſée, Sire ; elle ſera préſentée à votre majeſté : ſon acceptation ou ſon refus doivent, de votre part, être libres, & de cette liberté toute entiere dont le roi des françois doit jouir, & que la conſtitution a conſacré devoir être le partage de chacun de nous : aucune idée de crainte, de terreur ne doit déterminer votre majeſté ; c'eſt dans ſon cœur, dans ſes prin-

cipes, dans ſon amour pour la nation, qu'elle doit chercher les motifs qui vont la diriger; c'eſt dans ce moment qu'elle doit ſur-tout déployer le plus grand courage & la plus grande fermeté : elle va décider de ſon ſort, de celui des Bourbons, & du bonheur de la France. Jamais fut-il un moment plus critique & plus digne d'attirer les regards de l'univers ? Une nation, compoſée de vingt-cinq millions d'ames, a ordonné la refonte de ſes lois, & la conſtitution ſous laquelle elle veut vivre déſormais. Elle a déclaré votre majeſté *repréſentant & chef ſuprême du pouvoir exécutif*, & elle entend que ce pouvoir lui ſoit délégué tout entier. Votre majeſté acceptera ou n'acceptera pas; dans le premier cas, elle propoſera ſans doute quelques modifications, quelques réformes, qui ne portant pas ſur des points capitaux de la liberté & de l'égalité civiles & politiques, n'éprouveront pas de refus. Elle pourroit dire aux repréſentans : « Je reconnois maintenant que la charte que » vous me préſentez eſt la volonté nationale; » on m'avoit trompé à cet égard; les fac» tions que je voyois dominer à Paris, les » outrages perſonnels que j'ai éprouvés m'ont » fait penſer qu'on en vouloit à ma couronne; » que le vœu des provinces n'étoit point

» d'accord avez celui de la capitale ; mais » j'ai reconnu, dans ma route, l'erreur dont » on avoit cherché à m'environner. Je ne me » plaindrai ni de mon arreſtation, ni de ma » captivité ; elles ont ſauvé votre roi, & » peut-être ſauvé la France des malheurs qui » pouvoient être la ſuite de ſon départ. Ce » que l'aſſemblée nationale a fait depuis ma » rentrée dans la capitale, en me prouvant » ſon attachement à ma perſonne & au trône, » me fait oublier tous les maux que j'ai ſouf- » ferts depuis deux ans. Je veux régner, » mais je ne veux régner que par des lois » fixes & immuables : toute ma conduite » prouve que je n'ai jamais voulu depuis mon » avénement à l'empire que le bonheur des » françois ; il eſt gravé dans mon cœur ; il » en eſt un des beſoins les plus preſſans : le » peuple étoit malheureux, opprimé, acca- » blé ſous les impôts les plus onéreux ; j'ai » déſiré le premier qu'il rentrât dans le » droit qu'il avoit perdu de s'impoſer lui- » même ; j'ai voulu ſa liberté, la liberté de » la preſſe (1), ſans laquelle la premiere

(1) Louis XVI vouloit cette liberté de la preſſe avant la révolution ; il y eut des conférences tenues à ce ſujet chez le garde des ſceaux (M. Barentin).

» n'exiſte pas ; je vous propoſe quelques
» réformes, quelques modifications, moins
» pour les prérogatives de ma couronne,
» pour la défenſe de mon autorité, que parce
» que je les crois néceſſaires pour aſſurer le
» bonheur de la nation, affermir à jamais
» la conſtitution, & prévenir des guerres
» cruelles dont nous ſommes menacés ».

Mais ſi le conſeil (1) de quelques perſonnes jalouſes ſans doute de votre bonheur, de votre gloire, de celle de la France ; ſi ce déſir naturel de la domination, de l'aſſerviſſement des peuples, qui dans l'homme s'accroît toujours, & devient une paſſion brûlante dans de certaines ames, vous faiſoient, pour votre malheur, Sire, rejetter cette charte conſtitutionnelle ; ſi on perſuadoit à votre majeſté qu'elle détruit les prérogatives de l'autorité royale, qu'une monarchie ſans nobleſſe eſt un trône ſans éclat ; qu'un roi qui n'eſt qu'un premier fonctionnaire public, n'eſt qu'un ſimulacre de roi, & ſera regardé dans l'Europe comme un roi dégradé ; ſi votre majeſté pouvoit ſe laiſſer entraîner par ces conſeils pervers, les repréſentans lui déclarent qu'ils ne

(1) Imité de l'Arioſte, chant II, diſcours d'Alètes à Godefroy.

veulent point lui céder en franchiſe & en loyauté ; ils ont expoſé leurs vies pour ſauver la ſienne & ſa couronne ; ils ne l'ont retenu dans ſon palais que pour le dérober aux égamens furieux d'une portion du peuple. Si votre majeſté croit qu'il n'eſt pas de la dignité de ſa couronne d'accepter cette charte conſtitutionnelle, ils ne veulent ni la contraindre, ni la prier ; ils verront avec une profonde douleur que ce refus leur fait perdre un roi qu'ils aiment, qu'ils vouloient toujours aimer. Votre majeſté dès ce moment peut ordonner ſon départ, celui de la famille royale, le lieu où elle veut ſe rendre, & les repréſentans lui jurent, au nom de la nation, qu'une garde nationale nombreuſe veillera ſur ſa perſonne ; que les ordres ſeront donnés dans tous les départemens & à toutes les municipalités de protéger ſon paſſage ; votre majeſté y recevra juſqu'aux frontieres les reſpects du peuple ; mais dès qu'elle y ſera parvenue, que les trois proclamations de ſe rendre aux vœux de la nation lui auront été faites, votre fils ſera proclamé roi, & régnera à votre place.

Votre majeſté ira rejoindre les princes ſes freres, cette foule d'émigrans qui ont quitté la terre de la liberté, de l'égalité, & qui brûlent de la ſoif de la vengeance. Les ſouve-

rains de l'Europe embraſſeront votre querelle; car la conſtitution de France eſt devenue, dit-on, l'objet de la terreur des rois (1).

Mais ſi la haîne ne les aveugle point, ſi elle n'éteint point en eux le flambeau de la raiſon, ils verront qu'en vous conſeillant la

---

(1) Pourquoi les ſouverains redouteroient-ils tant cette conſtitution? Ils n'ont tous qu'à faire pour leurs peuples ce que le ſage Staniſlas vient de faire en Pologne, & ils en deviendront les idoles. Par-tout où le peuple n'eſt point accablé par les impôts, la tyrannie des grands, des miniſtres, il ne penſe point à l'inſurrection. En ſe conduiſant de cette maniere, ils garderont les deux pouvoirs. Il importe peu à une nation de faire ſes lois, ſi le ſouverain les a faites ſi bonnes qu'elle ne puiſſe pas déſirer d'en changer. Les gouvernemens heureux, les pays de la vraie liberté, ſont ceux où les lois ſont ſi douces qu'on eſt gouverné par elles ſans, pour ainſi dire, s'en apercevoir; des lois pour la défenſe deſquelles il faudroit continuellement trois millions de gardes nationales en activité, ſeroient de bien déteſtables lois; il faut eſpérer, la conſtitution s'affermiſſant, le ſaint reſpect pour la loi ſe gravant dans tous les cœurs, que cette nombreuſe garde nationale, compoſée en grande partie de peres de famille, dont la plupart n'ont que leur induſtrie pour ſubſiſter, dépoſeront leurs armes, & rentreront dans leurs foyers. En France, comme en Angleterre un ſimple walcheman armé d'un bâton, doit ſuffire à l'avenir pour en impoſer & contenir les citoyens dans le devoir.

guerre, ils ont tout à craindre & rien à eſpérer; que la fortune inconſtante & mobile nous livre tour à tour des événemens heureux ou malheureux, & que les ſuccès grands ou rapides ne ſont que trop ſouvent voiſins des revers.

Conſidérez encore, Sire, que vous aurez à combattre une nation entiere ſur ſes propres foyers. Une bataille ne décidera point des deſtins de la France; dans toutes les villes, les villages, vous trouverez le peuple armé, réſolu à périr plutôt que d'abandonner l'aſſemblée nationale & la conſtitution. Une grande nation qui veut la liberté ne peut manquer de réuſſir; tout ce qui s'eſt paſſé doit prouver à votre majeſté que la ſageſſe éternelle veille pour le bonheur des peuples, & qu'elle veut enfin qu'ils ſortent de cette longue captivité où l'enfance de leur raiſon les a retenus ſi long-temps.

Vainqueur ou vaincu, vous n'auriez que des larmes à répandre; les fleuves, les rivieres de la France ſeront teintes du ſang de vos enfans. Les rois, qui pour votre défenſe auront armé les bras de leur peuple, épuiſé leurs tréſors, vous en demanderont le prix; votre majeſté ſera obligée de leur ſacrifier nos plus belles provinces; vaincu au contraire, le déſeſpoir,

la honte ſeront les dernieres reſſources de votre majeſté : que ſait-on même alors ce que pourra tenter la nation dans ſa juſte vengeance ? La famille des Bourbons, ſi chere encore aujourd'hui aux François, pourra être proſcrite à jamais .... Mais écartons ces funeſtes idées, nous n'aurons point de guerre, nous conſerverons le bon, le vertueux Louis XVI, le meilleur des princes. L'aſſemblée nationale, le monarque, conſultant l'un & l'autre les dangers de leur poſition, la néceſſité de la paix, pour l'affermiſſement de la conſtitution, formeront entre eux une heureuſe réunion. Les François libres, tous égaux, ſous l'empire de la loi, éleveront leurs mains au ciel pour lui rendre des actions de graces, lui demander la conſervation des jours de votre majeſté, & le cœur de chacun de nous ſera un temple où l'image de Louis XVI ſera conſtamment empreinte avec celle de la liberté & de l'égalité.

15 août 1791.

Par M. PANCKOUCKE.

De l'Imprimerie de DEMONVILLE, rue Chriſtine. 1791.